



CENTURY 21.
BELHARRA

HONORAIRES de TRANSACTION (TTC)

VENTES (Appartements, Maisons, Terrains, Immeubles, Murs Commerciaux...)

PRIX de VENTE	% (ou forfait) sur prix de vente
De 0 à 50 000 €	5 000 €
De 50 001 € à 100 000 €	9%
De 100 001 € à 250 000 €	8%
De 250 001 € à 450 000 €	7%
De 450 001 € à 750 000 €	6%
Au-Delà de 750 001 €	5%

HONORAIRES de LOCATION HABITATION (TTC) Mixte¹ et Meublée¹

Zone géographique dans laquelle sont situés les biens loués : Zone « tendue »

Année de référence : 2015

*Honoraires à la charge du locataire**

TYPE D'HONORAIRES	Prix au m2 de surface habitable
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € / m2
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m2

*Honoraires à la charge du bailleur**

TYPE D'HONORAIRES	Prix au m2 de surface habitable
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € / m2
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m2

**Limité à un mois de loyer*

¹ Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires de location ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi en juillet 2020.